VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Magnifique Etendue de Terre sur le Prolongement de la rue State.

Un Placement de Mérite.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 188 rue Carondelet—JEUDI, le 3 janvier 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1906, et signé le 27 novembre 1906 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la Hewett Land Co. Ltd. vs Dr Geo. B. Lawrason. No 80,535, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une portion de terre comprenant la partie inférieure ou l'arrière fond de Bloomingdale, commençant 1 900 pieds au-delà du bout de la rue State, s'étendant en profondeur entre les lignes inférieures et supérieures de Bloomingdale à un point où lesdites lignes se rencontrent, lequel point est marqué "E" sur un plan par Benjamin Buisson, voyer, daté le 1er décembre 1836 et annexé à un acte passé pardevant E. L. Lewis, notaire, le 18 avril 1853 et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre de transcrits de Jefferson No 1, à la page 605, laquelle portion de terre mesurant sur le côté du fleuve Mississippi, sur une ligne presque perpendiculaire à la rue State, 198 pieds ladite portion de terre étant aussi particulièrement décrite sur un devis d'arpentage annexé à la pétition en ce procès. Par l'effet de ce jugement est exceptée cette portion de la dite étendue de terre jusqu'ici vendue à la Mississippi Valley Railroad pour un droit de passage, lequel droit de passage traverse ladite étendue jusqu'aux angles droits et mesurant 104 pieds plus ou moins en largeur.

Conditions—Comptant. 10 pour cent requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 déc—2 9 16 23 30—janv 3

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty sixth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana duly commissioned and qualified and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888 they have formed and organized and do by these presents form themselves, their successors and assigns into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY LIMITED under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have the exercise for the purposes of the business to be carried on by it all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company or in his absence on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, either on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities, to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation or otherwise all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise, to borrow money and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it to sue and be sued in its own name or its own account or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10 000 00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100 00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation ten thousand dollars ($10 000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote to be cast by its owner either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation, in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent, said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans Louisiana, aforesaid the day, month and year first above written in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p p H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE, Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 842, February 14th, 1906.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE

—POUR—

PLACEMENTS SURS, LUCRATIFS ET S'AMELIORANT

7

ILETS DE CHOIX ET SPACIEUX ET LOTS DE TERRE DE VALEUR DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE FRANÇOIS LACROIX.

No 9.804—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau, 336 rue Carondelet, JEUDI, le 24 janvier 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 21 décembre 1906, dans l'affaire et pour le compte de la succession de François Lacroix, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un ilet de terre situé dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro 175 (maintenant numéro 1320), sur le plan original dudit Faubourg comprenant les rues Magistrat, Vertu, Painters et l'avenue Franklin, ledit ilet étant divisé en 24 lots sur un plan particulier dressé par L. Surgi le 9 mars 1832, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville.

2° Trente lots de terre, ensemble avec tous les droits, etc., situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros 1 à 30 inclusivement et composant le tout de l'ilet numéro 221, borné par les rues Hunters, Law, Deer et Magistrat, sur un plan dressé par Judice et Fremaux, architectes le 9 janvier 1907, déposé en l'étude d'Abel Dreyfous, ancien notaire, lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot Numéro 1 formant l'encoignure des rues Magistrate et Deer et mesurant 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Deer par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Magistrate. Les lots 2 à 10 inclusivement mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Deer, par 100 pieds de profondeur, le lot Numéro 11 formant l'encoignure des rues Deer et Law, mesurant 29 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Deer, par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Law. Les lots numéros 12 à 15 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces de face à la rue Law par 159 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur. Le lot Numéro 16 formant l'encoignure des rues Law et Hunters, mesurant 29 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Hunters par 100 pieds de profondeur. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hunters et Magistrate mesurant 29 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Hunters par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Magistrate. Les lots Numéros 27 à 30 inclusivement mesurant chacun 27 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrate par 159 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement dans l'ilet borné par les rues Feliciana, Genie, Montegut et Libérale sur un plan par Henry B. Hour, arpenteur, architecte, le 13 février 1868. Lesdits lots mesurant d'après ledit plan comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Genie et Feliciana mesurant 31 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur et façade à la rue Génie. Les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 formant l'encoignure des rues Feliciana et Libérale.

4° Un certain ilet de terre (excepté aux lots appartenant à Gustave Miltenberger) désigné par le numéro 1420, dans le Troisième District de cette ville, borné par l'avenue Lafayette, les rues Port Vertu et Force, mesurant d'après la mappe de la ville, enregistré en l'étude du voyer de la ville, une copie desquels diagrammes et extrait est annexée à un acte en l'étude de R. J. Ker notaire, daté 14 septembre 1904 341 pieds 2 pouces et 3 lignes à l'avenue Lafayette et à la rue Port, 257 pieds 1 pouces aux rues Vertu et Force.

5° Un certain lot de terre désigné comme lot 14 situé rue Espagne (contigu au lot d'encoignure No 13, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet 643 lequel est borné par l'avenue Washington, Espagne, Gimbina et Roberston, et mesurant 32 pieds de face à la rue Espagne par 165 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Un certain ilet entier de terre, situé dans le Troisième District de cette ville désigné comme le No 102, borné par l'avenue Washington, les rues Espagne, Genius et Celestine, mesurant d'après la mappe de la ville en diagramme ou extrait, lequel est marqué "C" est annexé à un acte en l'étude de R. J. K., notaire, 321 pieds 2 pouces et 7 lignes à l'avenue Washington et à la rue Espagne et 270 pieds 2 pouces à la rue Genius et Celestine.

7° Ilet de terre No 44 dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Magistrate, Mathilda, Law et Emilie mesurant 341 pieds, 2 pouces et 3 lignes de face aux rues Emilie et Mathilda par 230 pieds sur chacune des dites rues Law et Magistrate.

8° Ilet de terre No 47, dans le Troisième District de cette ville, borné par l'avenue Florida, les rues Emilie, Law et Mathilda, mesurant 341 pieds, 2 pouces et 3 lignes de face sur chacune des dites rues Mathilda et Emilie, par 230 pieds de face sur chacune des rues avenue Florida et la rue Law.

9° Un certain ilet de terre situé dans le troisième district de cette ville borné par l'avenue Florida, les rues Désiré, Industrie et Elmire, désigné par le No 40 sur un plan daté le 12 septembre 1871, ledit ilet de terre mesurant d'après ledit plan 240 pieds 10 pouces 3 lignes à l'avenue Florida et à la rue Industrie et 341 pieds 2 pouces 3 lignes sur chacune des rues Désiré et Elmire.

L'attention des placeurs est appelé à cette splendide occasion en vue des faits, que la propriété du Troisième District, dans toutes parties du fond de cela offre des avantages exceptionnels pour placements sûrs et profitables, avec un futur certain et s'améliorant. Le capitaliste sage et prudent placera ses fonds actuellement son argent dans cette section, particulièrement dans l'étendue qu'aucune autre section de cette ville à présent offre la même perspective comme avancement.

Condition de la vente—Comptant. Les taxes de 1907 devant être assumées par les acquéreurs. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles Schneidau, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Wm Winans Wall, avocat.

23 déc—23 30—jan 6 13 20 22 24

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles et effets mobiliers

Succession de Mme Catherine Donegan, veuve en premier mariage de Francis McCloy et en second mariage d'Edouard McKeever

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E. No 80 814

PAR JAS A BRENNAN, encanteur—En vertu d'un ordre daté et signé le 10 décembre 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le procès-verbal de vente à la publique sur les lieux 623 rue St Joseph, MERCREDI, le 2 janvier 1907 à 11 heures a m. Un lot de meubles et effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

JAS A BRENNAN Encanteur.

23 déc—23 30 31—jan 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mlle Camille Grenois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,136—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Auguste Huard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier—A J Villeré, avocat.

22 déc—22 26 31

Succession de Mme Catherine Bergin.

Veuve de Charles Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81 2 4 Division E—Attendu que Mme Marie C. Ferguson, veuve de Peter McGinn, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Bergin, veuve de Charles Petit, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Frank McGloin, avocat

22 déc—22 26 31

Succession de Georgia Belle Collier,

aussi connue comme Doris Sheldon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81 180—Division D—Attendu que William R. Hutchinson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Georgia Belle Collier aussi connue comme Doris Sheldon, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Julian B. Habans avocat pour l'administrateur.

22 déc—22 26 31

Succession de Dominique Trebucq.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,242—Division E—Attendu que John Trebucq a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominique Trebucq, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Zengel, Thomas & Sutton, avocats.

19 déc—19 25 28

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, No 79,46—Division E. Succession de James E. McDaniel—Attendu que W. O. Murphy a dûment produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien des mineurs Coronie M. Darrio, Webster McDaniel et Mary McDaniel, tous résidents du comté de Pike, Etat de l'Alabama; que lesdits mineurs ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ledit gardien désire en enlever ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Alabama le domicile desdits mineurs.

Maintenant c'est pourquoi, avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y a, ont ou peuvent dans les trente jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande dudit W. O. Murphy, gardien, ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

P. A. DUCOING. Député Greffier.

5 déc—5 12 19 26—jan 2

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Hamilton.

No 80,004—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 janvier 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 décembre 1906 de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 865, borné par les rues Gravier, Rendon, Perdido et Lopez, lesdits lots sont désignés par les Nos 19 et 20 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Gravier par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur payant les taxes de 1907. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 déc 23 30—janv 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant les Nos municipaux 123 et 125 avenue N. Hagan, entre les rues Canal et Douane (maintenant Iberville).

Commercial Germania Trust and Savings Bank vs Mme Mary Segal, femme d'Edgar N. Hirsch, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81 069—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 janvier 1907 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 432 borné par les rues Canal, Douane (maintenant Iberville), et Clark et l'avenue Hagan, ledit lot étant désigné par le No 22 et mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Hagan par cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes et demie de profondeur, mesure américaine, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant M. T. Ducros notaire le 5 mai 1892.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Buck, Walshe & Buck avocats pour la demanderesse

21 déc—21 22 28—jan 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur du Deuxième District

E. H. Flasponer à Sons vs Wm M. Vincent

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80 846—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 27 décembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 552, borné par les rues Orléans, St Pierre, Solomon et David, désignés par les Nos Six et Sept; lesdits deux lots contigus l'un à l'autre mesurent chacun trente un pieds onze pouces cinq et deux cinquième lignes de face sur chacune des rues Orléans et St Pierre sur une profondeur s'étendant de l'une à l'autre des dites rues de cent quarante cinq pieds cinq pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour les demandeurs.

24 nov—24 30—déc 7 14 21 27

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double bien situé **2122 et 2125 rue Villeré.**

Entre les rues Français et Champs Elysées

Succession de Ovide C. Blaudin.

No 72,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 10 janvier 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 4 décembre 19 6 de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gired (ou Villeré), Champs Elysées, St Jean Baptiste, maintenant Robertson et Français laquelle propriété mesurant d'après le titre, quarante pieds six pouces de face à la rue Gired (ou Villeré) par une profondeur de soixante huit pieds quatre pouces entre lignes parallèles et d'après un devis d'arpentage fait par Edgar Pillié, voyer, datée le 3? novembre 1906 quarante et un pieds de face à la rue Gired (ou Villeré) par une profondeur entre lignes parallèles de soixante huit pieds quatre pouces commençant à une distance de cent pieds de l'avenue Champs Elysées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 5 pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement garantie par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. L'acquéreur devant tenir la bâtisse assurée et de transférer les polices au porteur des billets, devant assumer les taxes pour 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur

Alfred Grima avocat

9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un demi ilet de terre dans le troisième district, rue Bruxelles, entre les rues White et Séré.

MERCREDI, le 9 janvier 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 7 novembre 1906, dans l'affaire de la succession de François Carrère, No 79 963 de son dossier, je vendrai à l'encan droit et au moment ci dessus mentionnés à ci après

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 2319 borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, White et Séré désigné par le No 13 sur un plan de L. H. Pillié voyer daté le 31 mars 1858 et déposé en l'étude de ... sécé Bonny, ancien notaire, lequel morceau mesurant en mesure américaine 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bruxelles, 96 pieds ... pouces 4 lignes de face à la rue White, 320 pieds de face à la rue Séré 74 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'avenue Paris et 331 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne courant de la rue White à l'avenue Paris.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an dans des billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et hypothèque, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et transférer la police au porteur du billet. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans exécution et 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant en plus et au-dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour 1906, et de déposer dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication, et devant avoir droit aux loyers qu'à partir du passage de l'acte de vente

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier notaire aux frais de l'acquéreur

GEO. ST PAUL, Encanteur 127 rue Carondelet.

9 déc—9 16 23 30—jan 2 9

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Veuve Alcide Leblanc.

No 79 740—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Vente de propriété No 1431 rue St Claude.

MOI AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un ordre dudit, rendu dans l'affaire en ceci le 27 novembre 1906, signé par l'Hon. W. B. Sommerville juge de ladite Cour Division D, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 2 janvier 1907, à midi, à mon Bureau et Bourse, No 239 rue Bourbon en cette ville, la propriété foncière ci après décrite, à savoir—Propriété No 1431 rue St Claude, en cette ville, et plus complètement décrite comme suit

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui trouvent, et les droits, voies, servitudes privilèges et avantages là dessus y appartenant en de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet municipal No 381, borné par les rues St Claude, Kerlerec, Marais et Esplanade, devant être pris à une distance de 31 du point de l'intersection des rues St Claude et Kerlerec, et mesurant d'après un devis fait par Arthur de Armas, voyer, le 15 avril 1880, annexé pour référence à un acte de compromis et échange de propriété entre Seraphin Maspereau et Hortense de Rancé, passé pardevant W. H. Pascoe, un notaire en cette ville, le 22 mars 1881, en mesure américaine 34 0' 4" de face sur ladite rue St Claude par une profondeur entre lignes parallèles de ... Acquis par Marie Claire Bruneau, veuve d'Alcide Leblanc, par achat d'Alice de Rancé, par acte passé pardevant M. V. Dejean, un notaire en cette ville le 25 janvier 1890 livre des Transferts 132, folio 284.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an par billets de l'acquéreur, datés le jour de l'adjudication et payable un an après date à intérêt à sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejean notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir toutes les clauses de sécurité connues dans tels actes. Voyez le plan à la Bourse.

AUG. HUARD, Encanteur. 239 rue Bourbon.

A. J. Villeré, avocat.

2 déc—2 9 16 23 30—janv 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Milford Jackson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76 527—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Jackson Cherry administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. N. E. Humphrey Conrad G. Collins avocats.

18 déc—18 22 27

Succession de Lewis Barwell Willis

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,71?—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat.

18 déc—18 22 27

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

E. S. COBB.

INSTALLATION DE LAITERIE

La propriété de T. Sabathier, coin Pleasure et Republic

Près du Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 27 décembre 1906, à 11 heures a. m.

19 vaches, 3 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux de travail, 1 wagon à lait, 1 charrette à lait, 1 wagon à fourrage, 2 jeux de harnais, 1 jeux de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe.

Conditions de la vente: Toutes sommes au dessous de $100 00 comptant, les sommes au dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité. Le plus fort acquéreur aura la clientèle. Sans réserve ou limite.

E. S. COBB Encanteur. Bureau, 925 rue Gravier.

23 déc—23 27

INSTALLATION DE LAITERIE

La Propriété de Mlle M. B. Rochester, **706 BUCK BROADWAY, coin HAMPTON.**

JEUDI, le 3 janvier 1907, à 11 heures A. M.

18 vaches, 7 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux de travail, 1 wagon à lait (neuf), 1 charrette à lait, 2 jeux de harnais, 1 wagon à fourrage, 1 jeux de bidons à lait, et, tout ce qui appartient à une laiterie de première classe.

Conditions de la vente—Toutes les sommes de $100 00 ou au-dessous, comptant. Toutes sommes au-dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité. L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle. Sans limite ou réserve sur le stock.

E. S. COBB, Encanteur, Bureau 925 rue Gravier.

Prenez les chars Coliseé pour la vente 23 déc—23 30—janv 3

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

La nouvelle et imposante construction, complètement équipée avec toutes les installations modernes Nos 628 et 630 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp Dernièrement occupée par la "German Insurance Co." Freeport, Ill. Magnifique localité commerciale dans le centre du commerce. Une bâtisse idéale pour Banque, Compagnie d'Assurance ou n'importe quelle grande institution.—Clara O Collman et als vs The German Insurance Company of Freeport.—No 81,039, Division B Cour Civile de District—A l'encan, JEUDI, le 24 janvier 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur JEUDI, le 24 janvier 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 12 décembre 1906, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 171, borné par les rues Commune, St Charles, Camp et Gravier, désignés comme lots Nos cinq et six sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de cette ville, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 3me jour de mars 1830 lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt deux pieds, six pouces et deux lignes (22' 6" 2"') de face à la rue Commune, et vingt deux pieds six pouces et une ligne (22' 6" 1"') dans le fond; ledit lot No cinq mesurant en profondeur cent neuf pieds six pouces et six lignes (109' 6" 6"'), sur la ligne le séparant du lot No quatre et cent dix pieds et un et demi lignes (110' 1 1/2"') sur la ligne le séparant du lot No six, et ledit lot No six mesurant en profondeur cent dix pieds un pouce et une demie ligne sur la ligne les séparant du lot No cinq (110' 1" 0 1/2"') et cent dix pieds, neuf pouces et trois lignes (110' 9" 3"') sur la ligne le séparant des lots Nos sept et onze sur ledit plan.

Les améliorations comprennent la nouvelle bâtisse substantielle Nos 628 30 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, la bâtisse est équipée avec toutes les installations modernes, ayant une grande entrée comme vestibule avec pavage en tuiles, ayant de grands bureaux avec plancher en chêne scié en carrés et magnifiquement finis. Grande et splendide voûte construite d'après la méthode moderne de construction, aussi un élévateur pour frêt, et en fait tout ce qui constitue une bâtisse de bureaux de première classe pour institutions d'affaires de premier rang.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, ou en un an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur incluant tous les certificats pardevant James B. Rosser, Jr notaire. L'acquéreur devant déposer comptant au moment de l'adjudication comme argent sincère dix (10) pour cent du prix d'achat.

WILLIAM C. NIBLACK, J. DAVEY, Jr., Receveurs.

Max Dinkelspiel, W. O. Hart, Avocats.

20 déc—20 23 30—jan 6 13 20 24

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIONS DE ADAM SCHLOESSER ET DE SA FEMME MARTHA ELIZABETH STENGEL.

No 96—P. D. Vingt huitième Cour Judiciaire de District de la Louisiane pour la Paroisse de St-Jean Baptiste.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau No 174 rue Carondelet—JEUDI, le 10 janvier 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 3 décembre 1906 par l'Hon. Prentice E. Edrington, juge de la susdite Cour dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Thalie et Erato et désigné comme lot No 17 de l'ilet No 10, sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, daté le 21 avril 1851 déposé comme plan No 64 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Howard par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1326 et 1328 rue Howard et comprennent un joli cottage double, retiré de la banquette, et contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque coté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le lot No 11 de l'ilet No 17, borné par les rues Melpomène, Thalie, Liberté et Howard, d'après un plan fait par George L. Dunbar, voyer, sous la date du 1er avril 1848, déposé en l'étude d'Adolph Mazureau, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans lequel dit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double en bois désigné par les Nos 1408 et 1410 rue Howard, contenant de chaque coté 4 chambres, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Girod, Franklin (autrefois St Pierre) et Saratoga (autrefois St Jean) désigné par le No 133 d'après un plan dressé par Delaunay, architecte, en mars 1832 déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, lequel lot mesurant 26 pieds de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. M. Hudson avocat 9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

J. Paul Hecker,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jules Louis.

No 80 512—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur Bureau 840 rue Union JEUDI le 27 décembre 1906, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre rendu le 19 novembre 1906, par l'Hon. John St. Paul juge de la Cour Civile de District Division C, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrites, à savoir—

Un lot de terre et améliorations dans le septième district de la Nouvelle Orléans Lne. dans l'ilet No 201, borné par les rues Jeannette Birch Eagle et Général Ogden, ledit lot est désigné par le numéro onze, sur un devis et plan d'arpentage fait par George de Armas, député voyer de ville le 19 juin 1896, annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 29me jour de juin 1896, et mesurant trente pieds de face à la rue Général Ogden par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1906 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel notaire aux frais de l'acquéreur.

Lloyd Posey, avocat

25 nov—25—déc 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU REV. C. W. WILLIAMS.

No 77,648—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI le 27 déc 1906 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 23 nov 1906, par l'Hon. John St. Paul juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci dessus la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Desionde, Sainte Croix et Dauphine, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Bourgogne par une profondeur de cent vingt neuf pieds à la rue Desionde et formant l'encoignure des rues Bourgogne et Desionde.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Chas Schneidau notaire aux frais de l'acquéreur

W. W. Wall, avocat

25 nov—2—déc 2 9 16 23 27

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 115. Nouvelle Orléans Lne

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wesley Washington.

DESIRABLE

Cottage Simple,

No 2414 RUE SEPTIEME.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières.

MERCREDI, 9 JANVIER 1907 A MIDI.

VENTE par EISEMAN & LAZARUS No 712 rue Commune. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 20me jour de novembre 1906 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous vendrons à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225-229 rue Baronne, MERCREDI, le 9 janvier 1907 à midi la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, (portant le numéro municipal 2414 rue Septième) situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième Huitième (autrefois Harmonie), Howard et Freret, ledit lot est désigné par le No 4, sur un devis fait par S. G. Dell'Isle, ingénieur civil et voyer, daté le 7 déc 1895 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros ancien notaire, le 28 déc 1895 et mesurant trente pieds de face à la rue Septième par une profondeur de soixante et onze pieds six pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et trente huit pieds un pouce sur la ligne de côté la plus près de la rue Freret.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur ensemble avec les frais des certificats nécessaires pour compléter la vente et pour allègement général. L'acte de vente pardevant A. Guibault, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS

Encanteurs No 712 rue Commune.

Geo Montgomery, avocat

9 déc—9 16 23 30—janv 6 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Frank Frederick Netzhammer

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 80 379—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Bohithe, veuve de Frank Frederick Netzhammer, l'administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier G. G. Kronenberger, avocat. 16 déc—16 20 25

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne

Edition Hebdomadaire

... Mois...........

Quatre Mois...........

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et les Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre les matières politiques, littéraires et locales

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime,

La liste des Navires en partance dans les ports étrangère et américains pour la Nouvelle-Orléans;

La liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours du départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Renfermant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville